

## ORDRES PROFESSIONNELS RÉGIS PAR LE CODE DES PROFESSIONS\*

Exercice exclusif et titre réservé	Titre réservé
Acupuncteurs	Administrateurs agréés
Agronomes	Audiologistes
Architectes	Conseillers et conseillères d'orientation
Arpenteurs-géomètres	Conseillers ressources humaines et relations industrielles agréés
Audioprothésistes	Criminologues
Avocats	Diététistes
Chimistes	Ergothérapeutes
Chiropraticiens	Évaluateurs agréés
Comptables professionnels agréés	Hygiénistes dentaires
Dentistes	Infirmières et infirmiers auxiliaires
Denturologistes	Inhalothérapeutes
Géologues	Orthophonistes et audiologistes
Huissiers de justice	Physiothérapie
Infirmières et infirmiers	Psychologues
Ingénieurs	Psychoéducateurs et psychoéducatrices
Ingénieurs forestiers	Sexologues
Médecins	Techniciens/techniciennes dentaires
Médecins vétérinaires	Technologistes médicaux
Notaires	Technologues professionnels
Opticiens d'ordonnances	Traducteurs, terminologues et interprètes agréés
Optométristes	Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux
Pharmaciens	Urbanistes
Podiatres	
Sages-femmes	
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	

Source : OPQ